



# NEWSLETTER

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

AVRIL 2020

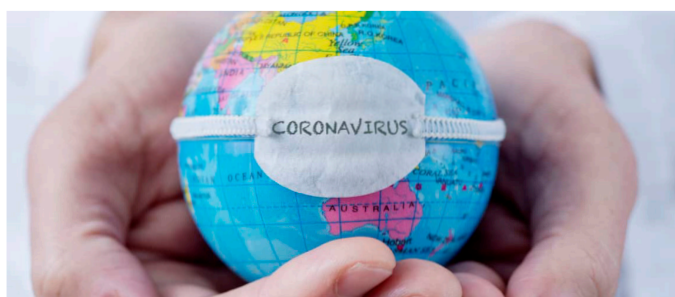
L'équipe CFDT Amadeus souhaite que ce confinement se déroule au mieux. Si ce n'est pas le cas, ne restez pas seul(e)s nous sommes à votre disposition !

Il y a plusieurs solutions pour en parler, et nous sommes à votre disposition: tant au niveau personnel, qu'au niveau professionnel. N'hésitez pas à nous faire un mail [contactez-nous](#).

Cette période a été l'occasion de nombreux événements : communications du gouvernement, Intercoms Amadeus, réunions CSE, réunions syndicales.

La CFDT reste vigilante et très active, même avec ce **Télétravail obligatoire** !

Il nous reste à vous souhaiter courage et patience !



## COVID-19: CONSÉQUENCES

### PLAN VOLONTAIRE DE TEMPS DE TRAVAIL RÉDUIT

La direction met en place un plan **TEMPORAIRE** basé sur du **VOLONTARIAT** sur une **PERIODE LIMITÉE DE 5 MOIS au maximum** (vous pourrez signer pour 1 à 5 mois) sans modification de votre contrat de travail.

- ✓ **Période** du temps de travail réduit bonifié : du **1er mai au 30 septembre 2020** pour un ou des mois complets.
- ✓ **Positionnement** dès maintenant et jusqu'au 30 juin, c'est flexible vous pouvez faire la demande d'un mois avec renouvellement de celui-ci
- ✓ **Attention** tous vos CPs fin mai 2020 et RTTs fin août 2020 doivent être soldés avant.

2 modalités dans le plan:

- ✓ **“Temps partiel exceptionnel volontaire bonifié”**
- ✓ **“Congés exceptionnel bonifié”**

Nous vous invitons à [nous contacter](#) si vous êtes intéressé(e), afin de vous accompagner dans cette démarche et comprendre au mieux vos besoins. Attention les dossiers doivent être bouclés pour le 30 Juin.

### DOSSIER PRATIQUE

**Coronavirus** : bon à valoir, report des séjours et événements annulés.

Les professionnels du voyage sont autorisés à proposer **des avoirs valables 18 mois** et à faire une nouvelle proposition de prestation à la place du remboursement de la réservation.

Liens :

- ✓ [Ordonnance n°2020-315 du 25 mars 2020](#)
- ✓ [Coronavirus : bon à valoir](#)

### “Temps partiel exceptionnel volontaire bonifié”

Diminution du temps de travail, avec une réduction de la rémunération brute inférieure au pourcentage de la réduction de temps de travail.

La diminution du temps de travail se fait sur la semaine uniquement, c'est à dire à **80% ou 60% ou 50%** soit 4 jours ou 3 jours ou 2.5 jours de travail par semaine. Les temps partiels annualisés sont exclus si votre contrat est en cours.

#### Temps de travail contractuel

	Temps de travail volontaire exceptionnel		
	80%	60%	50%
100%	90%	75%	70%
90%	86%	73%	68%
80%	NA	69%	65%
70%	NA	65%	61%
60%	NA	NA	57%

#### Paielement bonifié

Exemples :

1) **Vous êtes à temps plein** et vous voulez passer à **80%** pendant 2 mois, vous toucherez **90%** de votre salaire pendant ces 2 mois et vous aurez 1 jour off par semaine, **soit 20% de temps de travail en moins pour 10% de salaire en moins.**

2) **Vous êtes à temps partiel choisi de 80%** et vous voulez passer à **60%** pendant 2 mois, vous toucherez **69%** de votre salaire pendant ces 2 mois et vous aurez 1 jour off de plus par semaine, **soit 20% de temps de travail en moins pour 10% de salaire en moins.**

### “Congés exceptionnel bonifié”

Les salariés volontaires pourront bénéficier **d'un congé exceptionnel bonifié indemnisé à hauteur de 25%** de la rémunération brute de base pour la durée de l'absence.

*Exemple* : pendant 2 mois (entre 1 et 5 mois), je suis absent de l'Entreprise, dispensé de travailler et je touche 25% de mon salaire.

Pendant cette période, l'ancienneté est acquise comme pour un temps complet, mais pas d'acquisition de RTT ou de congés payés.

### UTILISEZ NOTRE SIMULATEUR !

Exemple: pour 100% à 45 000 E brut par an avec 10% taux imposition.

Saved Time	Incentive	Salary Gap	Paid	Gross Salary	Net Salary	Paid (after income tax)
0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	3 750,00 €	2 841,27 €	<b>2 557,14 €</b>
-20,00%	10,00%	-10,00%	90,00%	3 375,00 €	2 502,64 €	<b>2 252,38 €</b>
-40,00%	15,00%	-25,00%	75,00%	2 812,50 €	1 994,71 €	<b>1 795,24 €</b>
-50,00%	20,00%	-30,00%	70,00%	2 625,00 €	1 825,39 €	<b>1 642,85 €</b>
-100,00%	25,00%	-75,00%	25,00%	937,50 €	301,58 €	<b>271,42 €</b>

[Cliquez ici !](#)



## RISQUE PSYCHO SOCIAUX - RPS

En cas de difficultés liées au travail, la situation d'isolement lié au confinement actuel ne change en rien.

Les contacts que vous aviez auparavant sont toujours là pour vous :

- ✓ Médecine du travail (contacter l'infirmier pour un rendez-vous)
- ✓ Infirmier (7331.8515 ou 04.92.94.85.15),
- ✓ Assistant sociaux, psychologue (contacter l'infirmier pour un rendez-vous),
- ✓ CSSCT : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (par mail)
- ✓ En cas de situation de handicap qui se complique avec le confinement, n'hésitez pas à joindre vos contacts habituels.
- ✓ Vos représentants de la CFDT (par mail ou par téléphone ou chat)

Leur dénominateur commun est **leur obligation de discrétion** (confidentialité).



Nous sommes tous en télétravail, RESTONS CHEZ NOUS ! C'est le seul conseil pour ne pas tomber malade.

### Attestation de déplacement:

- ✓ [Générateur numérique](#)
- ✓ [Attestation à imprimer](#)

### Suivi Covid-19

- ✓ France : [Suivi des patients Covid-19 en France](#)
- ✓ Monde : [Coronavirus COVID-19 Global Cases](#)

## REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ÉLUS CSE

Contactez nous par teams, mail ou téléphone

### TITULAIRES

Vous voulez lire notre newsletter mensuelle ou bien (re)joindre notre équipe ?



CFDT-AMADEUS.FR



Géraldine BRUNSTEIN  
Secrétaire Adjointe



Jérôme REYTINAT-HARDOUIN  
Membre Commission SSCT



Jean-Christophe AGUILAR  
Membre Commission Economique



Stéphane BROSSIDO  
Membre Commission Logement



Ghislaine BEL-GENOVESI  
Membre Commissions: Egalité H&F et Formation



Sharon CROOKS  
Membre Commission Egalité H&F



Véronique THEVENET  
Représentante ÉTAM



Lionel MASSAT  
Membre Commission des Marchés



Alex BRAN  
Membre Commission des Marchés

### SUPPLÉANTS



Mardjan SARRAFAN



Jean-Pierre BOUTHERIN



Caroline ASTANI



Emile DE WEERD



Alba PEDREIRA



Mathieu TORRENTI



Magali HAYEM

Si vous l'imprimez, ne le jetez pas et n'hésitez pas à le partager avec vos collègues